

BRETAGNE 

ROCHEFORT EN TERRE TOURISME



Guide Pêche
Pays de Questembert

Mise à jour : Janvier 2024

Riches en salmonidés, en majorité des truites sauvages, les rivières et ruisseaux qui sillonnent notre territoire, le Tohon, le Kervily, l'Arz et le Trévelo, raviront les amoureux de la pêche.



Communes du Pays de Questembert (Questembert Communauté) : Berric, Caden, Larré, Lauzach, La Vraie-Croix, Le Cours, Limerzel, Malansac, Molac, Pluherlin, Questembert, Rochefort-en-Terre, Saint-Gravé.

Cours d'eau 1ère catégorie (1 ligne):
Tohon (St Eloi), Kervily, Arz, Trévelo (sauf sur la partie basse)

Espèces : truites, brochets, perches, poissons blancs et carpes.

Etangs communaux : Etang de Célac à Questembert, Etang de Larré, Étang de La Vraie Croix

Etang de 2ème catégorie (4 lignes) : Étang du Moulin Neuf à Malansac/Rochefort-en-Terre (14 ha).

Ouverture générale 2024 :
Cours d'eau 1ère catégorie du 09/03/2024 à 8h au 15/09/2024
Cours d'eau 2ème catégorie : 01/01/2024 au 31/12/2024

Règlementation complète sur le site web de la Fédération de pêche. Spécificités espèces ci-contre :

Espèce	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie
TRUITE FARIO	Du 9/03 au 15/09	Du 9/03 au 15/09
TRUITE ARC EN CIEL	Du 9/03 au 15/09	Du 01/01 au 28/01 et du 9/03 au 31/12
BROCHET	Du 27/04 au 15/09	Du 01/01 au 28/01 et du 27/04 au 31/12
PERCHE	Du 9/03 au 15/09	Du 01/01 au 28/01 et du 27/04 au 31/12
SANDRE	Du 9/03 au 15/09	Du 01/01 au 28/01 et du 18/05 au 31/12
BLACK-BASS	Du 9/03 au 15/09	Du 01/01 au 28/01 et du 01/07 au 31/12
ANGUILLE JAUNE	Du 01/04 au 31/08 - Carnet de pêche obligatoire	
ALOSES	Du 9/03 au 15/09	Du 9/03 au 15/09 (interdit de mars à juin sur Oust et Vilaine)
SAUMON ET TRUITE DE MER	Se reporter à l'arrêté préfectoral spécifique (téléchargement sur le site de la Fédération)	
POISSONS BLANCS	Du 9/03 au 15/09	Du 01/01 au 31/12

Associations de pêche du territoire

✓ AAPPMA QUESTEMBERT
« La Truite Questembertgeoise »
M. Gabriel Robinet 06 70 32 59 84
robinetgabriel@orange.fr (Président M. Gilles Binard)

✓ AAPPMA ST MARTIN SUR OUST
« Pêche et loisirs de l'Oust »
M. Hervé Burban 02 99 90 40 80
aappma.stmartin56@gmail.com

✓ Fédération Départementale de Pêche 02 97 44 54 55 www.federationpeche.fr/56
✓ Les parcours de pêche en Morbihan www.parcours-de-peche-morbihan.fr

Distributeurs cartes de pêche

Bar-tabac le Bol d'Or	5 r Guillaume de Berric	56230 Berric (étang uniquement)	02 97 67 06 74
Bar-tabac La Cigale	24 rue Fontaine St Pierre	56220 Caden	02 97 67 85 42
Bar Chez Lulu	2, rue du pont Gohlen	56230 Larré	02 97 43 70 06
Bar-tabac-presse Breizh Pub Café	7 place de l'Eglise	56250 La Vraie-Croix	02 97 67 93 27
Super U	16 rue Belle Etoile	56220 Malansac	02 97 66 28 87
Bar-tabac la Cour Royale	3 rue de la Cour Royale	56220 Pluherlin	02 90 99 66 47
Jardinerie des 4 saisons	ZC de Lenruit	56230 Questembert	02 97 26 55 90
Point Vert	Rue des Pavots	56230 Questembert	02 97 26 62 85
Office de Tourisme	13 rue des Halles	56230 Questembert	02 97 26 56 00
Office de Tourisme	3 place des Halles	56220 Rochefort-en-Terre	02 97 26 56 00
Moulin Neuf Aventure	Etang Moulin Neuf	56220 Rochefort-en-Terre	02 97 42 55 28
Bar restaurant le Belgo Breizh	1 place de l'église	56220 Saint-Gravé	02 97 68 69 74

Tarifs cartes de pêche dans le Morbihan en 2024

Cartes et réciprocités

D'après l'article L436-1 du Code de l'Environnement : Nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté de la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA).

Soucieuses de faciliter la pratique de la pêche, les 24 associations de pêche du Morbihan se sont associées pour proposer aux pêcheurs différentes cartes et réciprocités répondant à leurs besoins. En outre, pour encore plus de simplicité, depuis le 1er janvier 2000, la réciprocité fédérale est incluse dans le prix de toutes les cartes.

Le Morbihan adhère à la réciprocité EHGO (Entente Halieutique du Grand Ouest) qui, par accord avec le CHI (Club Halieutique Interdépartemental) et l'URNE (Union Réciprocitaire du Nord-Est), permet de pêcher dans 91 départements.

Attention : la vignette EHGO est à acquérir dans le département d'origine.

Cartes annuelles adultes

- La carte interfédérale EHGO

Il s'agit d'une carte "personne majeure" valable du 1er janvier au 31 décembre. Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories de toutes les AAPPMA réciprocitaires de l'E.H.G.O., au C.H.I. et à l'U.R.N.E. **110 €.**

- La carte "personne majeure"

Obligatoire à partir de 18 ans, cette carte est valable du 1er janvier au 31 décembre. Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories uniquement sur le département du Morbihan. **85 €.**

- La carte « promotionnelle découverte femme »

Carte valable du 1er janvier au 31 décembre. 1 ligne. Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sur le département du Morbihan + départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E sans supplément : **40 €.**

Cartes "jeunes"

- La carte "personne mineure"

Adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de 12 à 18 ans (au 1er janvier de l'année en cours). Carte valable du 1er janvier au 31 décembre. Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sur le département du Morbihan + départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E sans supplément : **25 €.**

- La carte « découverte »

Cette carte est réservée aux mineurs de moins de 12 ans (au 1er janvier de l'année en cours). 1 ligne. Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sur le département du Morbihan + départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E sans supplément : **7 €.**

Cartes temporaires

- La carte "hebdomadaire"

Cette carte peut être délivrée entre le 1er janvier et le 31 décembre. Sa durée de validité est limitée à 7 jours consécutifs. Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sur le département du Morbihan + départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E sans supplément : **35 €**

- La carte "journalière"

Même principe que la carte "hebdomadaire" mais avec une durée de validité d'une journée (Morbihan uniquement) : **13,50 €**

Quelques parcours

+ d'infos sur www.parcours-de-peche-morbihan.fr

AAPPMA « La truite questembergeoise »

👁 **Le Tohon au Moulin de Kerdréan (Noyal-Muzillac)**

Poisson recherché : truite fario exclusivement sauvage.

Ouverture : du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre. **La taille légale** de la truite est de 23 cm.

Limite amont : moulin de Pomin. **Limite aval :** moulin de Kerdréan. **Longueur :** 2,5 km. **Largueur moyenne :** 3,5 m

Le Tohon est un très beau cours d'eau peuplé de truites fario exclusivement sauvages. De Questembert à Muzillac le cours d'eau présente des faciès riches et variés alternant entre zones rapides et lentes, le tout dans de magnifiques vallées naturelles.

Le parcours entre le moulin de Kerdréan et le moulin de Pomin est sauvage et sportif. Il abrite une bonne population de truites dont quelques gros sujets.

Un parcours intéressant au toc et au vairon en début de saison. A partir du mois de mai, la pêche à l'ultra-léger devient intéressante. Les adeptes de la pêche à la mouche pourront également tenter de pêcher sur certaines portions plus dégagés, munis d'une canne courte.



AAPPMA « La gaule de Lanvaux »

👁 **L'Arz autour du Pont d'Arz (Pluherlin / St-Gravé / Malansac)**

Poisson recherché : Truite fario et Arc-en-ciel, Brochet, Perche, Poisson Blanc.

1ère catégorie : Ouverture du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre.

Taille légale de capture: Truite fario -> 23cm. **Longueur du Parcours:** 5,5 km. **Aménagement disponible :** Grand Parking au Pont d'Arz. **Largueur moyenne :** 9 m. **Profondeur moyenne :** 1 m.

Parcours apprécié de nombreux pêcheurs, l'Arz au Pont d'Arz est un parcours mixte regroupant une grande diversité de poissons et d'habitats propices à la fois aux poissons emblématiques de 1ère catégorie et à ceux de 2ème catégorie. Il est possible sur certains secteurs de rencontrer des espèces de poissons blancs tels que le gardon, le rotengle, la brème ou encore la carpe. Qui dit poissons blancs dit carnassiers et cette rivière ne fait pas exception à la règle ! Vous y trouverez de nombreux carnassiers tels que le brochet et la perche.

Pour la truite en début de saison, nous vous conseillons de pratiquer la pêche au Toc ou au vairon manié quand les niveaux d'eau sont élevés. A partir du mois de mai, la pêche aux leurres y est très intéressante et quelques secteurs vous permettront de pêcher à la mouche.

Rochefort-en-Terre Tourisme, c'est...

3 bureaux d'accueil



✓ 13 rue des Halles, 56230 Questembert

✓ 3 place des Halles, 56220 Rochefort-en-Terre

✓ Base de loisirs du Moulin Neuf Aventure



ROCHEFORT
EN TERRE
TOURISME

02 97 26 56 00 – info@rochefortenterre-tourisme.bzh

www.rochefortenterre-tourisme.bzh

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ